



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

**65<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller  
Mme Claudia Bertinotti, conseillère  
Mme Muriel Lafarge, conseillère  
M. Richard Leduc, conseiller  
M. Patrick Lasalle, conseiller  
M. Claude St-Cyr, conseiller

Sont absents : M. Cédric Champagne, conseiller  
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

**24-185 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 25 mars 2024 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Usage conditionnel – 339, rue Papineau
5. Dérogation mineure – 1205, rue Émile-Boulard
6. Dérogation mineure – 531 à 533, boulevard Manseau
7. Plans d'implantation et d'intégration architecturale



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

8. Bâtiment patrimoniaux cités
9. Cession pour fin de rues et de parcs
10. Fonds des municipalités pour la biodiversité – Mise en valeur de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier – Autorisation
11. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – Fin des travaux – Autorisation

**ADMINISTRATION**

12. Règlement 111-2012-4 – Amendant le Règlement 111-2012 – Ententes relatives à des travaux municipaux – Avis de motion
13. Règlement 111-2012-4 – Amendant le Règlement 111-2012 – Ententes relatives à des travaux municipaux – Dépôt du projet
14. Règlement 151-2024-1 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
15. Règlement 164-2019-5 – Amendant le Règlement 164-2019 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Adoption
16. Coopérative des producteurs du marché public de Joliette – Édition 2024 – Autorisation
17. Disposition de biens informatiques – Entérinement et autorisation
18. Modernisation des équipements d'entreposage des sauvegardes informatiques – Autorisation
19. Liste des comptes à payer du 13 mars au 2 avril 2024 – Approbation
20. Sûreté du Québec – Somme payable par la Ville de Joliette – Autorisation
21. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2024
22. Réfection d'un petit pont des îles Vessot – Construction FGK inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
23. Réaménagement de la salle des employés – Gestion BGC inc. – Certificat de paiement numéro 5 final – Acceptation définitive
24. Réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc – T.G.C. inc. – Certificat de paiement numéro 9 – Acceptation provisoire
25. Acquisition d'un véhicule électrique de gré à gré – Service des Incendies – Mode de financement – Autorisation
26. Période des vacances de la construction – Ouverture de l'hôtel de ville – Projet pilote – Autorisation
27. Embauche d'un journalier - secteur événements – Service des Loisirs et de la culture
28. Embauche d'une régisseuse aux loisirs – Service des Loisirs et de la culture
29. Embauche d'une cheffe de division - culture – Service des Loisirs et de la culture



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

30. Me Vicky Jean – Permanence – Directrice et greffière – Cour municipale commune de la Ville de Joliette
31. Contrat de travail – Mme Isabelle Boutin – Cour municipale commune de Joliette – Autorisation
32. Service des Incendies – Modification de l’organigramme
33. Service des Travaux publics et services techniques – Modification de l’organigramme
34. Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens – Transformation d’un poste

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

35. Produits chimiques 2025-2026 – Regroupement d’achats Rive-Nord – Mandat à la Ville de Repentigny
36. Soumission numéro AP24-009 – Contrôle des matériaux – Réfection des infrastructures de la rue Dugas – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP24-013 – Contrôle des matériaux – Projets divers 2024 – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP24-020 – Aluminate de sodium en vrac – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP24-024 – Coupe de gazon 2024 – Parcs municipaux – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP24-032 – Location de toilettes portatives – Adjudication de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

41. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Entente numéro 8806-23-MU01 – Travaux estivaux d’entretien de voirie – Addenda No. 1 – Autorisation
42. Activités de financement d’organismes – Représentations diverses
43. Divers
44. Dépôt de rapports
45. Date et heure de la prochaine assemblée
46. Période de questions
47. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

3

**24-186 – SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024 – APPROBATION  
DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU’**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l’assistant-greffier est dispensé d’en faire la lecture;



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**24-187 – USAGE CONDITIONNEL – 339, RUE PAPINEAU**

**CONSIDÉRANT** la recommandation UC-2024-03-01 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'ACCEPTER** la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'agrandissement d'une maison d'hébergement de courte durée pour des personnes autochtones à l'immeuble situé au 339, rue Papineau.

**LE TOUT** conditionnellement à ce que la requérante s'engage et s'oblige à :

- Procéder à la réalisation d'aménagements paysagers mettant en valeur le bâtiment et les caractéristiques particulières de l'emplacement et à faire approuver préalablement ces derniers par le service d'Aménagement du territoire;
- Rehausser l'esthétisme des espaces de stationnement par des aménagements paysagers;
- S'assurer de conserver la haie de conifères localisée en cour latérale nord-est qui sert de zone tampon ou, si l'abattage des conifères est nécessaire pour l'aménagement de l'allée de circulation, procéder à la plantation d'une haie de cèdres ayant une hauteur minimale d'un mètre quatre-vingt (six pieds) à la plantation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**24-188 – DÉROGATION MINEURE – 1205, RUE ÉMILE-BOULARD**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2024-03-05 du comité consultatif d'urbanisme;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1205, rue Émile-Boulard, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge de recul arrière de 6,25 mètres (20,50 pieds) au lieu de 6,50 mètres (21,33 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**24-189 – DÉROGATION MINEURE – 531 À 533, BOULEVARD MANSEAU**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2024-03-06 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 531 à 533, boulevard Manseau, afin d'autoriser la construction d'un garage attenant avec un toit-terrasse situé à zéro mètre de la ligne latérale sud-ouest au lieu d'un mètre (3,28 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

**24-190 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**CONSIDÉRANT** les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'APPROUVER** les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-03-06 – M. Louis Thibault – Hôtel chez Philippe – 544 à 554, rue Notre-Dame**  
D'accepter la demande soumise par M. Louis Thibault, afin d'autoriser le remplacement de plusieurs ouvertures et l'installation de plaques de métal pour la consolidation d'un mur de briques à l'immeuble situé aux 544 à 554, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-06 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2024-03-07 – M. El Amine Ridaoui – Go 2 pizza – 432A, rue Notre-Dame**  
D'accepter la demande soumise par M. El Amine Ridaoui et illustrée par JB Enseignes, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 432A, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-07 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2024-03-08 – M. Thierry Freire – 531 à 533, boulevard Manseau**  
D'accepter la demande soumise par M. Thierry Freire et illustrée par ALK architectes, afin d'autoriser la réfection de la façade principale d'un bâtiment commercial et la construction d'un garage attenant avec un toit-terrasse à l'immeuble situé aux 531 à 533, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-08 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2024-03-10 – M. Christian Le Roux – Kia Joliette – 851, rue Samuel-Racine**  
D'accepter la demande soumise par M. Christian Le Roux et illustrée par Nadeau Blondin Lortie architectes, afin d'autoriser l'agrandissement et la réfection des élévations d'un bâtiment commercial à l'immeuble situé au 851, rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-10 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2024-03-11 – M. Jean-François Hénault – Leblanc Illuminations Canada – 1395, rue Farbstein**  
D'accepter la demande soumise par M. Jean-François Hénault et illustrée par Project Image, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur muret à l'immeuble situé au 1395, rue Farbstein, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-11 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

8

**24-191 – BÂTIMENT PATRIMONIAUX CITÉS**

**CONSIDÉRANT** les demandes présentées dans le cadre du Règlement numéro 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visent à répondre aux besoins en espaces de stationnement du bureau d'affaires du requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux autorise l'aménagement de stationnements en cour avant;

**CONSIDÉRANT QUE** le stationnement sera partiellement dissimulé par les arbres matures existants et par l'ajout d'arbustes entre ce dernier et la piste cyclable qui longe le boulevard de la Base-de-Roc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'APPROUVER** la demande de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **LIP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement des rues et des parcs pour un projet résidentiel de haute densité, le tout selon les conditions suivantes :

- Ne pas aménager de case de stationnement sur le futur tronçon de la rue localisée entre le boulevard de la Base-de-Roc et la première section de la rue en forme de « U ».

**D'APPROUVER** la demande de construction d'un stationnement sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1 **STAT-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par Mme Audrey Robert, architecte, le tout selon les conditions suivantes :

- Réduire l'aire de stationnement en retranchant les cases de stationnement localisées entre l'entrée principale du bâtiment et l'accès au futur stationnement;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

- Asphalter ou recouvrir d'un matériau évitant le soulèvement de poussière les espaces de stationnement, les aires de manœuvres et les allées de circulation qui seront localisés en cours avant et latérale gauche et délimiter leur pourtour par une bordure de béton coulé ou d'autres matériaux similaires;
- Installer, s'il y a lieu, un système d'éclairage pour les aires de stationnement en prenant soin de ne pas incommoder les emplacements avoisinants et de nuire à la circulation sur les voies publiques et faire approuver au préalable ce dernier par le service d'Aménagement du territoire;
- Procéder à la plantation d'arbres à grand déploiement et d'arbustes au pourtour du stationnement afin de réduire sa visibilité par rapport au boulevard de la Base-de-Roc ainsi que les îlots de chaleur qui seront générés;
- Veiller à ce que l'écoulement de l'ensemble des eaux de surface provenant du stationnement soit évacué dans les espaces végétalisés localisés au pourtour du stationnement.

**D'ABROGER** la résolution 24-046.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

**24-192 – CESSION POUR FIN DE RUES ET DE PARCS**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 3.5.1.1 et 3.5.1.2 du Règlement numéro 80 sur le lotissement stipulent de céder gratuitement les rues et les parcs préalablement à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant ladite demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'ACCEPTER** la demande de cession pour fins de rues et de parcs, à savoir :

1. **CRP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**  
D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement et la cession de rues et de parcs pour un projet résidentiel et commercial de haute densité sur l'immeuble situé au 455, boulevard de la Base-de-Roc, et ce, conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

- Céder gratuitement à la Ville de Joliette les lots 6 527 083, 6 527 085, 6 527 086 et 6 527 088 tels qu'illustrés au plan portant la minute 2762 préparé par M. Benoit Neveu, arpenteur-géomètre, daté du 22 juin 2022, équivalents à 9,07 % de la superficie totale du site;
- Verser à la Ville de Joliette une somme de 31 527,21 \$ (valeur de 32,32 \$/mètre carré) équivalente à la superficie de terrain manquante à céder à titre de fins de parcs et de terrains de jeux (0,93 %);
- Consentir à la Ville de Joliette une servitude de passage réelle et perpétuelle pour un sentier multifonctionnel d'une largeur de trois mètres entre le bâtiment comptant 53 logements et celui comptant 77 logements afin de relier le futur sentier multifonctionnel longeant la rivière L'Assomption à la future rue en forme de « U »;
- Consentir à la Ville de Joliette une servitude de passage temporaire (d'une durée maximale de trois ans) le long de la ligne latérale nord de la propriété afin de créer un lien cyclable reliant le boulevard de la Base-de-Roc au sentier multifonctionnel longeant la rivière L'Assomption, jusqu'à ce que la piste multifonctionnelle permanente soit aménagée;
- Relier la piste cyclable longeant le boulevard de la Base-de-Roc au futur sentier multifonctionnel par un marquage désignant la présence de pistes cyclables partagées au sol sur les futures rues;
- Ce que l'ensemble des services d'utilités publiques qui desserviront les futurs immeubles résidentiels soient enfouis, et ce, afin d'améliorer l'environnement visuel du site;
- D'aménager un trottoir de part et d'autre de la rue locale qui sera arrimée au boulevard de la Base-de-Roc et qui se terminera en cul-de-sac ainsi qu'au pourtour de l'îlot central formé par la rue locale en forme de « U ».

**D'ABROGER** la résolution 24-095.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

**24-193 – FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ –  
MISE EN VALEUR DE LA RÉSERVE NATURELLE MARIE-FRANCE-  
PELLETIER – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** le projet de mise en valeur de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier par l'aménagement de panneaux d'interprétation jumelés à des habitats fauniques et floristiques;



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur du service de l'Aménagement du territoire à déposer une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le Fonds des municipalités pour la biodiversité et à utiliser le montant de 15 793 \$ du fonds de la Ville pour l'aménagement d'habitats fauniques et floristiques et la production de panneaux d'interprétation pour la mise en valeur de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**24-194 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – FIN DES TRAVAUX – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation reçue de reporter les travaux et de soumettre la reddition de compte avant le 31 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés à l'été 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette transmet au Ministère le formulaire de reddition de compte ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Le résultat relatif aux indicateurs suivants :
  - Nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
  - Nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

- Nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
- Nombre de places de stationnement pour vélos ajoutés;
- Nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur du service de l'Aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

**24-195 – RÈGLEMENT 111-2012-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 111-2012 – ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 111-2012-4 amendant le Règlement 111-2012 relatif aux ententes avec les promoteurs immobiliers pour des travaux municipaux afin d'actualiser les procédures.

13

**24-196 – RÈGLEMENT 111-2012-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 111-2012 – ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – DÉPÔT DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 111-2012-4 amendant le Règlement 111-2012 relatif aux ententes avec les promoteurs immobiliers pour des travaux municipaux afin d'actualiser les procédures, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**24-197 – RÈGLEMENT 151-2024-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-160 et 24-161, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 151-2024-1 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

**24-198 – RÈGLEMENT 164-2019-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-163 et 24-164, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 164-2019-5 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de préciser les journées autorisées pour l'arrosage de la végétation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

16

**24-199 – COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DU MARCHÉ  
PUBLIC DE JOLIETTE – ÉDITION 2024 – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** les demandes de la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour la tenue du marché public pour l'édition 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'AUTORISER** la tenue du marché public sur la place Bourget Sud le samedi, du 25 mai au 19 octobre 2024 entre 9 h 30 et 14 h 30.

**D'AUTORISER :**

- L'animation sur le site, en collaboration et en participation avec l'offre globale du service des Loisirs et de la culture, pour un montant total ou une valeur d'un maximum de 4 500 \$;
- La mise en place d'une halte jeunesse;
- La présence d'un kiosque de mets « prêt à manger » préparés sur place par des restaurateurs du centre-ville;
- La dégustation de produits vendus sur place;
- L'installation de tables de pique-nique au centre de la place Bourget près du kiosque de restauration;
- La participation de la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette aux activités de la Ville lorsque le service des Loisirs et de la Culture le juge d'à-propos;
- L'accès au WIFI sécurisé de la place Bourget;
- L'achat par la Ville des bannières pour les nouveaux producteurs et artisans du marché public (jusqu'aux vacances de la construction);
- Le montage/démontage du site par la coopérative;
- La gestion des artisans;
- L'autorisation aux commerces du centre-ville, d'étaler leurs marchandises à l'extérieur de leur local lorsque le marché public est en fonction (modalités à être établies par le service d'Aménagement du territoire comme par le passé);
- L'autorisation de conserver la même configuration de site et le même site que pour la saison 2023;
- L'aide du service des Communications (publicité et aide technique) selon les disponibilités et le budget de ce dernier;
- La subvention « salariale » mais en conservant le même budget que pour l'édition 2023, le tout sur présentation de preuves justificatives, soit 33 400 \$;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

- Permettre un maximum de deux kiosques de prêt à manger opéré par les producteurs participants au marché public, aux organismes ayant leur siège social à Joliette et aux restaurateurs ayant leur place d'affaires au centre-ville afin de préserver l'essence du marché public, le tout sur approbation du service d'Aménagement du territoire;
- Permettre la présence d'une remorque réfrigérée conditionnellement à ce que le bruit émis par le système de refroidissement ne nuise pas à la tranquillité des résidents du secteur et à ce que la remorque soit présente uniquement les journées de marché aux heures d'activités dudit marché;
- Permettre l'utilisation de la portion nord de la place Bourget, la fermeture d'une section du boulevard Manseau et les prêts d'équipements demandés, après l'approbation d'un calendrier des activités transmis par la Coopérative à la Ville de Joliette au plus tard 30 jours avant le début de la saison 2024 du marché public.

**D'AUTORISER** la trésorière à verser les sommes mentionnées plus haut à la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour l'édition 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**24-200 – DISPOSITION DE BIENS INFORMATIQUES –  
ENTÉRINEMENT ET AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution 19-599, le conseil adoptait la « Politique de disposition des biens » et la « Politique de disposition des biens informatiques »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'ENTÉRINER** la disposition des biens informatiques selon la politique à cet effet et dont la liste est jointe à la présente résolution.

**D'AUTORISER** le service des Finances et de la trésorerie à aliéner ces biens aux livres comptables, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**24-201 – MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE  
DES SAUVEGARDES INFORMATIQUES – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la sauvegarde des données est d'une importance fondamentale pour le fonctionnement général de la Ville de Joliette;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** l'octroi d'un contrat à Entreprise CDW Canada pour l'achat d'un logiciel de sauvegarde sécuritaire, robuste et évolutif, et ce, à même le PQI 2024 du service des Technologies de l'information via le poste « Projet ponctuel ».

**D'AUTORISER** la trésorière à payer une somme de 22 563,99 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat dudit logiciel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**24-202 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 13 MARS AU 2 AVRIL 2024 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 9 184 220,13 \$ pour la période du 13 mars au 2 avril 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 13 mars au 2 avril 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 13 mars au 2 avril 2024**

a. Liste des transferts électroniques :	2 065 537,70 \$
b. Liste des chèques :	4 534 451,43 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	5 825 706,78 \$
<b>Total</b>	<b>12 425 695,91 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**24-203 – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE PAR LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Joliette;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec de la *Loi sur la police* chapitre P-13.1, r. 7;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement qu'a fait parvenir le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Joliette, en date du 25 mars 2024, au montant de 3 455 258 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour :

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer à l'ordre du ministre des Finances un premier versement de 1 727 629 \$ au plus tard le 30 juin 2024, et un deuxième versement de 1 727 629 \$ au plus tard le 31 octobre 2024, le tout à titre de somme payable par la Ville de Joliette pour les services de la Sûreté du Québec.

Le conseiller Claude St-Cyr demande le vote :

<b>A VOTÉ POUR :</b>	<b>ONT VOTÉ CONTRE :</b>	<b>SONT ABSENTS :</b>
M. Luc Beauséjour	Mme Claudia Bertinotti Mme Muriel Lafarge M. Richard Leduc M. Patrick Lasalle M. Claude St-Cyr M. Pierre-Luc Bellerose	M. Cédric Champagne M. Alexandre Martel

Rejetée à la majorité des membres du conseil

21

**24-204 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE –  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024**

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 5 mars 2024 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE PRENDRE ACTE** des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024, lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 \$, des dépenses de 5 308 862 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 3 218 631 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 321 863 \$.



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

**D'AUTORISER** la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

**QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution 24-023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**24-205 – RÉFECTION D'UN PETIT PONT DES ÎLES VESSOT –  
CONSTRUCTION FGK INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT  
NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Simon Harnois, ingénieur pour la firme Les services exp inc., en date du 20 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de réfection d'un petit pont des îles Vessot tels que décrétés par la résolution 22-702 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction FGK inc. » la somme de 11 772,53 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**24-206 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES EMPLOYÉS –  
GESTION BGC INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5  
FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Pierre Héту, architecte pour la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., en date du 2 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5, des travaux de réaménagement de la salle des employés tels que décrétés par la résolution 20-351 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gestion BGC inc. » la somme de 2 673,24 \$ à même le Règlement d'emprunt 192.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

24

**24-207 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – T.G.C. INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Pier-Alexandre Hénault, ingénieur pour la firme GBI Experts-Conseils inc., en date du 12 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 9, des travaux de réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc tels que décrétés par la résolution 23-252 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « T.G.C. inc. » la somme de 630 338,02 \$ à même le Règlement d'emprunt 209.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**24-208 – ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE GRÉ À GRÉ – SERVICE DES INCENDIES – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le financement par le fonds de roulement pour l'achat d'un véhicule électrique (Bolt EUV 2023) pour le service des Incendies, pour un montant total de 40 910,39 \$, taxes incluses.

**QUE** le coût net du projet, soit un montant de 36 315,00 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 12 105,00 \$ puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débiteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**24-209 – PÉRIODE DES VACANCES DE LA CONSTRUCTION – OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET PILOTE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette désire offrir un service optimal envers les citoyennes et citoyens tout au long de l'année, incluant la période des vacances de la construction;



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** la mise en place d'un projet pilote visant à maintenir l'hôtel de ville ouvert durant la période des vacances de la construction de l'été 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**24-210 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER - SECTEUR ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de journalier - secteur événements et qu'il y a lieu de le pourvoir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche M. Maxime Rondeau au poste de journalier - secteur événements au sein du service des Loisirs et de la culture.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 avril 2024.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 480 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

**QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**24-211 – EMBAUCHE D'UNE RÉGISSEUSE AUX LOISIRS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de régisseur aux loisirs et qu'il y a lieu de le pourvoir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche Mme Chrystelle St-Pierre au poste de régisseuse aux loisirs au sein du service des Loisirs et de la culture.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 16 avril 2024.



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

**QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

**24-212 – EMBAUCHE D'UNE CHEFFE DE DIVISION - CULTURE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de chef de division - Culture et qu'il y a lieu de le pourvoir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche Mme Noémie Laplante au poste de cheffe de division - Culture au sein du service des Loisirs et de la culture.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 6 mai 2024.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

**QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**24-213 – ME VICKY JEAN – PERMANENCE – DIRECTRICE ET GREFFIÈRE – COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 23-657, le conseil municipal procédait à l'embauche de Me Vicky Jean au poste de directrice et greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

**CONSIDÉRANT QUE** cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 24 octobre 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Me Vicky Jean;



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE NOMMER** Me Vicky Jean au poste permanent de directrice et greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette, à compter du 24 avril 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**24-214 – CONTRAT DE TRAVAIL – MME ISABELLE BOUTIN –  
COUR MUNICIPALE COMMUNE DE JOLIETTE – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de travail à intervenir entre Mme Isabelle Boutin et la Ville de Joliette à titre de conseillère pour la Cour municipale commune de Joliette pour une durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

**24-215 – SERVICE DES INCENDIES – MODIFICATION DE  
L'ORGANIGRAMME**

**CONSIDÉRANT** les obligations en matière de santé et sécurité au travail et l'accroissement du nombre d'interventions, notamment liées au nouveau schéma de couverture de risque;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**DE CRÉER** un poste de directeur adjoint au service des Incendies.

**DE MODIFIER** le titre du poste de chef de division opération formation pour le titre de chef de division opération formation-SST.

**D'APPROUVER** le nouvel organigramme du service des Incendies joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

33

**24-216 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – MODIFICATION DE L’ORGANIGRAMME**

**CONSIDÉRANT** le diagnostic organisationnel du service des Travaux publics et services techniques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**DE MODIFIER** le titre du poste de contremaître TPST par le titre de chef des opérations.

**DE CRÉER** un poste de technicien en bâtiment.

**DE CRÉER** un poste de contremaître infrastructure.

**DE CRÉER** quatre postes journalier – opérateur trottoir.

**D’APPROUVER** le nouvel organigramme du service des Travaux publics et services techniques joint à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

34

**24-217 – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS – TRANSFORMATION D’UN POSTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette désire assurer des communications citoyennes de qualité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE TRANSFORMER** le poste d’agent de communication auxiliaire en poste permanent.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

35

**24-218 – PRODUITS CHIMIQUES 2025-2026 – REGROUPEMENT D’ACHATS RIVE-NORD – MANDAT À LA VILLE DE REPENTIGNY**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, la Ville de Joliette fait partie d’un regroupement de municipalités et de régies d’aqueduc sous l’appellation « Regroupement d’achats Rive-Nord » pour l’achat de produits chimiques servant au traitement de l’eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ou régies d’aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d’appel d’offres;



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**DE MANDATER** la Ville de Repentigny pour agir au nom de la Ville de Joliette, afin de procéder à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour les années 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**24-219 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-009 – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DUGAS – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Dugas a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 mars 2024;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	Les Services EXP inc.	25,042	53 511,00 \$
2	Solmatech inc.	23,179	60 400,75 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-009, le contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dugas, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services EXP inc.** », au montant de **53 511,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

37

**24-220 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-013 – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – PROJETS DIVERS 2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le contrôle des matériaux dans le cadre de divers projets à être réalisés en 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

**CONSIDÉRANT QUE** trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 4 avril 2024, 11 h;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	Les Services EXP inc.	20,317	65 710,00 \$
2	Solmatech inc.	18,691	72 227,30 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-013, le contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre de projets divers pour 2024, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services EXP inc.** », au montant de **65 710,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**24-221 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-020 – ALUMINATE DE SODIUM EN VRAC – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac nécessaire au traitement de l'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 3 avril 2024;



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

ENTREPRISE	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES
Kemira Water Solutions Canada inc.	1,475 \$ / kg

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-020, le contrat pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac, à l'entreprise « **Kemira Water Solutions Canada inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme au prix unitaire de **1,475 \$ / kg** pour un montant approximatif de 73 750,00 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**24-222 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-024 – COUPE DE GAZON 2024 – PARCS MUNICIPAUX – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la coupe de gazon 2024 dans les parcs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 5 avril 2024, 11 h;

	ENTREPRISES	ZONE 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES	ZONE 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Vert tout court inc.	25 545,00 \$	26 252,00 \$
2	9361-2612 Québec inc.   Dauphin Multi-Services	29 250,00 \$	---
3	Les Pelouses M. Hénault	---	26 880,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-024, le contrat pour la coupe de gazon 2024 dans les parcs municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Vert tout court inc.** », aux montants de :



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

- ZONE 1 : 25 545 \$, avant taxes;
- ZONE 2 : 26 252 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

**24-223 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-032 – LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la location de toilettes portatives dans le cadre de divers événements ainsi que pour les parcs, espaces verts et lieux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** trois entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule entreprise a remis une soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 5 avril 2024, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
9363-9888 Québec inc.   Sanivac	31 789,60 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-032, le contrat pour la location de toilettes portatives, à l'entreprise « **9363-9888 Québec inc. | Sanivac** », laquelle a déposé la seule soumission conforme au montant de **31 789,60 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

**24-224 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – ENTENTE NUMÉRO 8806-23-MU01 – TRAVAUX ESTIVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE – ADDENDA NO. 1 – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 23-372 approuvant l'entente numéro 8806-23-MU01 pour l'entretien estival de la voirie de la route 343 par la Ville de Joliette avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**CONSIDÉRANT** la clause de renouvellement pour deux périodes additionnelles et successives de douze mois chacune;

**CONSIDÉRANT** l'addenda No.1 relativement à l'ajout de certaines quantités de marquage sur la route 343;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'APPROUVER** le renouvellement annuel de l'entente numéro 8806-23-MU01, relativement à des travaux d'entretien estival de la voirie sur la Route 343, et l'addenda No. 1 à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour une somme de 28 745,84 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

**24-225 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Les Impatients : 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

**DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

44

**24-226 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 15 avril 2024;
- Certificat de la greffière par intérim relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 220, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mars 2024;
- Liste des contrats de gré à gré du 16 février au 31 mars 2024;
- Liste des contrats de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus;
- Liste des contrats de 25 000 \$ et plus;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-04-2024**

- Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024 du conseil local du patrimoine – Compte rendu de l'assemblée de consultation publique dans le cadre de la procédure d'adoption du projet de règlement 136-2015-5 amendant le Règlement 136-2015 sur la citation de biens patrimoniaux;
- Vérification de l'optimisation des ressources – Rapport final.

45

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 29 avril 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

46

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

47

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 50.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,  
Maire

ME YANNICK HUBERT,  
Assistant-greffier